

THÈME 1

REBOND ET NOUVELLES MISSIONS

CONTEXTE

La loi PACTE va engendrer une perte de mandats pour un grand nombre de commissaires aux comptes. Ce contexte conduit aujourd'hui la profession à devoir travailler collectivement sur son identité, son rebond et ses conditions de réussite dans la durée.

Il convient ainsi pour la profession de définir de nouvelles offres permettant à la fois de se maintenir sur le marché de la petite entreprise et d'accroître sa valeur ajoutée auprès de l'ensemble des acteurs économiques.

Pour cela, la profession doit engager un changement de pratiques professionnelles afin de développer une posture commerciale.

Ces nouvelles offres nécessiteront également le développement de nouvelles compétences techniques et sectorielles pour que les commissaires aux comptes soient en capacité de répondre au mieux aux besoins du client.

ÉLÉMENTS DE DISCUSSION

- Quel est le **positionnement** des commissaires aux comptes sur le marché ? Comment peuvent-ils **répondre aux besoins des différents acteurs économiques**, dans le respect du cadre déontologique de la profession ?
- Comment la profession peut-elle **capitaliser sur son expertise** et son socle de valeurs pour renforcer son ancrage dans l'économie ?
- **Comment articuler la mission légale** de certification (dont ALPE) avec une démarche contractuelle fondée sur de nouvelles offres complémentaires ?
- Comment la profession peut-elle assurer un rebond permettant de continuer à adresser le marché des petites entités et accessible à l'ensemble des cabinets ?
- Comment la profession peut-elle sécuriser son **virage numérique** et sa capacité à aller vers des technologies innovantes ?
- La profession doit-elle développer les **nouvelles expertises techniques et sectorielles** permettant de gagner en légitimité auprès des acteurs économiques ?